

/as
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--

DECRET N°74-99 du 11 avril 1974

portant nomination de Mr TCHIAKPE Pascal,
Commissaire de Police, en qualité de Con-
trôleur Général de la Police.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonc-
tionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président
de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement
entendu ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété ;
VU le décret N°73-376 du 26 décembre 1973, portant organisation et
fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

ARTICLE 1er . Mr TCHIAKPE Pascal, Commissaire de Police, est nommé Con-
trôleur Général de la Police.

.../...

ARTICLE 2 -- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 11 avril 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERÉKOU

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances

Capitaine Michel AÏKPE

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MIS 6 DGSN 6 ministères 10 CIER 4 SGG 4 IAA 1
DCCT-IGF-CNI-DB-CF-DC-Solde-Gde Chanc. 9 Trésor 4 DGI 4 DGP-DGAJL 4
INSAE 2 DGAI 2 Intéressé 1 Cab.Mil. 1 JORD 1.